

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**

### **1. Budget primitif 2022 budget principal**

Il s'agit du budget primitif 2022 du budget principal de la ville  
Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 21 675 000 euros
- Section d'investissement = 4 050 653 euros

### **2. Vote des taux de fiscalité locale 2022**

Comme chaque année, en même temps que le vote du Budget Primitif, vote des taux des impôts locaux.  
Aucune hausse pour la 12ème année consécutive.

### **3. Constitution de provisions pour risques et charges**

Comme chaque année, en même temps que le vote du Budget Primitif, la ville prévoit une provision pour faire face aux risques et charges exceptionnels de gestion courante. Cette provision est fixée à 30 000 euros, comme en 2022.

### **4. Budget primitif 2022 budget Zéphyr**

Il s'agit du budget primitif 2022 du budget annexe de la salle de spectacle « Le Zéphyr ».  
Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 860 000 euros H.T
- Section d'investissement = 85 000 euros H.T

Compte tenu de la spécificité de l'activité érigée règlementairement en Budget Annexe, les prévisions budgétaires restent très difficiles à anticiper. Compte tenu du contexte sanitaire persistant et de l'incertitude de ses conséquences sur l'activité du Zéphyr, le budget 2022 a donc été construit sur la base de celui de la dernière année d'exploitation dans des conditions sanitaires normales, soit l'année de 2019. La subvention d'équilibre provenant du budget principal, pour l'année 2022, est estimée à hauteur de 360 000 euros.

### **5. Subventions municipales 2022**

Comme chaque année, dans la continuité du vote du BP n+1, vote des subventions accordées aux différentes associations de la ville.

### **6. Rapport budget participatif 2021**

La ville a décidé en 2019 d'élargir et de renforcer la dimension participative de ses politiques municipales, jusque-là matérialisée par les concertations propres à chaque projet ainsi que par l'action des différentes instances de participation citoyenne (conseil des seniors, conseil de la jeunesse, conseil citoyen), en expérimentant un budget participatif.

La ville de Hem a initié en 2020 la première édition de son budget participatif.

Tenant compte des enseignements de cette dernière, la charte du budget participatif a été modifiée par la délibération DEL/2021/FI/13 adoptée en conseil municipal du 13 février 2021, plafonnant en particulier le montant d'un projet à 50% du montant total de l'enveloppe budgétaire dédiée au Budget participatif, de façon à permettre, à chaque édition, le choix et la réalisation d'une relative diversité de projets.

Sur cette base, la ville de Hem a engagé en 2021 la deuxième édition du budget participatif.

La délibération en présente les rapports.

### **7. Tableau des effectifs**

Ce tableau reprend les effectifs budgétaires nécessaire au fonctionnement des services.

### **8. Création de 5 emplois fonctionnels de DGA**

### **9. Création d'un emploi fonctionnel de DGS**

### **10. Création d'un emploi fonctionnel de DST**

### **11. Création d'un second poste de correspondant financier au sein du pôle STA**

La ville était dotée d'un poste de secrétaire général et de postes de secrétaires généraux adjoints pour assurer l'organisation et la coordination des services. Ces postes ont évolué et sont devenus Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint des Services. Il y a lieu d'actualiser la délibération.

Un emploi de correspondant financier est créé au sein Du pôle STA pour répondre à un besoin. Cela permet de reclasser un agent ATSEM inapte à ses fonctions.

**12. Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique**

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de disposer d'un plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle.

**13. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP**

Le RIFSEEP est composé de 2 parts, l'IFSE et le CIA. Il y a lieu de ne pas modifier l'enveloppe de l'IFSE et de faire évoluer l'enveloppe du CIA pour disposer d'un meilleur outil de gestion et faciliter les recrutements.

**14. Mise à disposition SIVU**

Il y a lieu de renouveler la mise à disposition de 3 agents dans le cadre de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols.

**15. Coordination de la Police mutualisée et des forces de sécurité renouvellement de convention**

Le déploiement de la police municipale mutualisée en termes de personnel et d'horaires, il convient de renouveler la convention de coordination.

**16. Convention Lille 3000**

il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association lille3000. En effet, comme elle avait pu le faire lors des précédentes éditions, la ville de Hem souhaite participer à l'édition 2022 sur le thème « Utopia ». La convention fixe les engagements d'animations et de participation financière réciproques.

**17. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Atabak**

Cette convention concerne le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Atabak qui a récemment subi des vols de matériels dans les locaux mis à leur disposition de la salle Dunant. Cette subvention exceptionnelle d'un montant de 2 300 € a pour objectif de contribuer à la réparation de ce préjudice.

**18. Renouvellement de conventions actions culturelles 2022**

La Ville de Hem a signé des conventions d'objectifs, de locaux et financières avec plusieurs associations. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions.

**19. Tarifs des concessions dans le cimetière communal 2022**

Il s'agit pour l'une des tarifs des concessions dans le cimetière communal au titre de l'exercice budgétaire 2022.

**20. Recensement de la population rémunération agents recenseurs 2022**

Il est à noter qu'aucune augmentation tarifaire n'est prévue pour 2022. Il s'agit pour la deuxième délibération de la rémunération des agents recenseurs.

**21. Règle de financement des centres sociaux**

Avec la signature de la CTG et le rééquilibrage des modalités de financement de la CAF, la Ville accuse une perte financière au bénéfice des centres sociaux.

Pour compenser cette perte, tout en maintenant son soutien financier à ces établissements, Monsieur le Maire propose d'ajuster la participation municipale sur la base de forfaits.

**22. Association les restaurants du Cœur Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Sur sollicitation de l'association et au vu du contexte sanitaire actuel, Monsieur le Maire propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

**23. Renouvellement de conventions sociales 2022**

La Ville de Hem a signé des conventions d'objectifs, de locaux et financières avec plusieurs associations. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions.

**25. NPRU achat en VEFA d'un local pour loger la future MSP**

Dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain Lionderie Trois Baudets, la société Vilogia Premium va aménager la parcelle AY 729 (pour partie), terrain qui servait préalablement de terrain d'assiette à l'ancien centre social Hauts Champs, avenue Laennec.

Sur cette emprise, cet aménageur va réaliser 12 logements en accession ainsi qu'un local polyvalent.

Au regard de sa localisation et de ses caractéristiques, il apparaît opportun pour la commune d'acquiescer ledit local, en vue d'y implanter la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Hem qui permet à une équipe de professionnels de santé de soins primaires d'une même zone géographique de coordonner leurs exercices, de mettre en place des ateliers d'éducation à la santé et d'encadrer des étudiants en soins de premiers recours.

Pour ce faire, le projet nécessite une salle de pratique et d'ateliers, un bureau médical, un secrétariat et un sas d'attente. L'ensemble représente 105 m<sup>2</sup>.

Le coût de ce local est estimé à 300.000 € HT.

L'opération étant en cours d'élaboration, l'acquisition se fera dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

La présente délibération propose donc au conseil municipal d'approuver l'acquisition, dans le cadre d'une VEFA, d'un local qui sera destiné à accueillir la future Maison de Santé pluriprofessionnelle et qui sera réalisé par la société Vilogia Premium

#### **26. Exercice budgétaire 2022 - budget principal versement du forfait aux écoles privées 2022**

La ville de Hem a inscrit au budget primitif 2022, l'enveloppe globale de crédits nécessaire au versement de la participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir acter la répartition de cette somme globale, par école, en fonction du nombre d'enfants hémois scolarisés durant l'année scolaire 2021/2022, suivant les listes transmises par les chefs d'établissement au 15 octobre 2021 et d'en accepter le versement.

#### **27. Appel à projet numérique écoles élémentaires**

Dans le cadre du Plan de Relance national, le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, a lancé un appel à projet visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3).

La Ville de Hem a ainsi lancé un appel à projet en direction des écoles de la ville, ayant pour but de compléter le parc informatique scolaire existant.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le coût global du projet, de l'autoriser à solliciter, par voie de décision, le concours financier auprès du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, d'autoriser l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits au budget, de s'engager à financer le solde de l'opération non couvert par l'ensemble des subventions accordées et enfin de l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires se rapportant au projet.

#### **28. Conseil de la Jeunesse désignation des membres**

Par délibération DEL/2011/JE/81 du 14 septembre 2011, le Conseil Municipal a adopté la requalification du Conseil Municipal des Jeunes en un Conseil de la Jeunesse, ainsi que le règlement intérieur de cette instance.

Dans ce cadre, le règlement intérieur prévoit d'organiser en décembre de chaque année, un appel à candidature auprès des collégiens Hémois des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Aujourd'hui, il convient d'acter les résultats issus de cet appel à candidature. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner l'ensemble des jeunes concernés comme membres du Conseil de la Jeunesse.

#### **29 Renouvellement de conventions Education et Jeunesse 2022**

Il s'agit ici de renouveler les conventions suivantes :

- AJTF : Convention de mise à disposition de locaux et financière
- Ecole et Quartier : Convention de mise à disposition de locaux
- Le Tremplin : Convention de mise à disposition de locaux
- Ordinat'Hem insertion et scolaire : Convention de mise à disposition de locaux et financière

#### **30. Renouvellement de conventions sports 2022**

La Ville de Hem a signé des conventions d'objectifs, de locaux et financières avec plusieurs associations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions.

### **31. Marché communal actualisation des droits de place et redevances**

Par délibération n°**DEL/2016/DG/22** du **3 mars 2016**, le Conseil Municipal a approuvé le principe de gestion déléguée du service public des marchés communaux d'approvisionnement.

Par délibération n°**DEL/2016/DG/71** du **30 juin 2016**, le Conseil Municipal a souscrit une délégation de service public selon la procédure simplifiée avec la société « LES FILS DE MADAME GERAUD ».

Par cette même délibération le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des droits de place et redevances.

Selon l'article 9.2 de la convention de délégation de service public, les droits de place sont actualisés au moins une fois par an selon l'évolution de l'indice publié par l'INSEE (SHO-ENS) servant à calculer l'évolution des taux de salaire horaire de base des ouvriers (secteurs non agricoles).

Il convient donc de prévoir l'actualisation des droits de place et redevances diverses à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022** selon le tableau joint.

### **32. Projet de rénovation de l'éclairage public demande de DETR**

Dans le cadre du projet de modification de l'éclairage public, une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux est déposée. Le conseil municipal doit acter ce dépôt de demande de subvention.

### **34. Schéma de mutualisation 2021 2026 Convention entre la MEL et Hem dématérialisation ADS**

L'évolution législative actuelle impose aux collectivités de recevoir et dématérialiser l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1 janvier 2022. La MEL a développé des outils de suivi et d'aide à l'instruction des ADS. Il s'agit pour cette délibération et par convention d'adhérer au dispositif Métropolitain tout en gardant notre instruction ADS par le Sivu Val de Marque.

### **35. Taxe sur le Publicité Extérieure rectificatif Geodis**

Une erreur a été réalisée par notre prestataire dans le cadre de la taxation de la TLPE. Ce projet de délibération a pour objet de corriger cette erreur et poser la bonne taxation.

### **36. Cession d'une parcelle rue des Vosges cadastrée BB 1017**

Un délaissé de terrain gelé dans le cadre de la ZAC de la Blanchisserie est cédé aux voisins directs après avis des domaines.

### **37. Mise en place d'une procédure d'abandon manifeste**

Une maison, dont la succession pose problème car les héritiers sont ciblés en Pologne fait l'objet d'une procédure d'abandon manifeste. A la suite, une procédure de bien sans maître sera engagée.

### **38. Convention de financement pour l'effacement des réseaux rue Braquaval**

Dans le cadre de la requalification de l'espace public de la rue Braquaval, la Ville souhaite procéder à l'effacement des réseaux aériens. La Ville confie à la MEL le suivi et la gestion de ce projet. Pour cette rue, les travaux sous maîtrise d'ouvrage MEL comprendront les prestations qui suivent :

- Création d'un maillage numérique,
- Rénovation de l'éclairage public,
- Effacement des réseaux aériens.

Dans le cadre de ces travaux, il est envisagé de dissimuler les réseaux aériens. Une convention a de ce fait été établie en partenariat avec la MEL.

Cette convention définit les modalités de participation de la Ville de Hem aux travaux.

### **39. Renouvellement de conventions Environnement 2022**

La Ville de Hem a signé des conventions d'objectifs, de locaux et financières avec plusieurs associations. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions.

### **40. Lutte contre les chats errants - Subvention à l'école du chat**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à bien vouloir donner son accord pour attribuer une subvention d'un montant de 500.00€ en faveur de « L'école du chat ».

### **41. Remboursement des frais médicaux**

Dans le cadre d'une reconnaissance de maladie professionnelle, il y a lieu de rembourser les frais médicaux supportés par l'agent.

### **42. Adhésion au SIVU Fourrière animalière**

Suite aux difficultés de fonctionnement et de gestion de la LPA de Roubaix fortement sollicitée, la Métropole Européenne de Lille qui compte deux fourrières sur son territoire, a décidé d'engager un accompagnement des 56 communes adhérentes de la LPA de Roubaix afin de trouver une solution pérenne pour celles dont les besoins en service public de fourrière n'étaient plus couverts.

A l'instar du syndicat intercommunal qui gère la fourrière animale de Lille et ses environs, les villes adhérentes de la LPA de Roubaix ont décidé de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique avec pour mission de gérer le service public de mise en fourrière animale en lieu et place des communes membres.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'acter le principe d'adhésion au futur SIVU de gestion de fourrière pour animaux errants.

#### **43. Décision Modificative n°4 Budget principal**

D'une très faible importance en termes de masse budgétaire réaffectée (260 euros), cette décision modificative, établie à la demande des services du Trésor Public peut être qualifiée de « DM technique », sans réelle portée politique.

En effet, il s'agit, de constater dans les comptes 2021 de la ville une réduction du produit fiscale de 260 euros, consécutive à un dégrèvement dont a bénéficié un contribuable de la ville.

#### **44. Demande de subvention relative à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Les travaux de l'école Delattre de Tassigny sont éligibles à la DSIL. L'objet de cette délibération est la demande de subvention auprès de l'Etat.

#### **45. Objectif 3000 arbres – Demande de financement Conseil Régional des Hauts de France- 1 Million d'arbres pour la Région.**

Le Conseil Régional des Hauts de France subventionne, dans le cadre de l'appel à projet 1 Million d'arbres en Hauts de France, la plantation d'arbres d'essences locales. L'objet de cette délibération est la demande d'une subvention initiée par délibération du 30 septembre 2020.